

COMMUNE DE VERNIER

INTERPELLATION

au sens des articles 47 et suivants du règlement du Conseil municipal de Vernier

La Sablière du Cannelet à Vernier

Mesdames, Messieurs les Conseillers municipaux,

Afin d'éviter d'inutiles redites, il y a lieu de se référer à la résolution précédente qui a été soumise à notre Conseil sur le même sujet.

Mis devant quasiment le fait accompli, les élus de Vernier doivent obtenir tous les tenants et aboutissants de cette affaire, en exigeant enfin une complète transparence du Conseil administratif.

Par ces motifs, le Conseil municipal de Vernier

invite le Conseil administratif à

fournir toutes explications sur l'installation projetée de la Sablière du Cannelet à Vernier, en indiquant notamment :

- a) depuis quand et quelles ont été les démarches entreprises par le Canton pour cette implantation ;
- b) quels sont les moyens qui seront mis en œuvre pour limiter drastiquement les pollutions inhérentes à cette exploitation et quelles garanties ont été/seront obtenues ;
- c) quelles contreparties la commune de Vernier a exigées, respectivement entend obtenir, avec quelles chances de succès ;
- d) quand et de quelle manière les quelque mille habitants du quartier tout proche vont être avertis ;
- e) un planning des prochaines échéances ;
- f) quelle est la détermination du Conseil administratif.

Yves MAGNIN, Conseiller municipal

Vernier, le 23 janvier 2023